

Charte

Pour une « Alliance des universités françaises en faveur du développement durable »

Le développement durable (DD) est incontournable pour faire face aux défis des multiples crises environnementales : changement climatique, perte de la biodiversité, pollutions, etc, mais aussi contribuer à la cohésion sociale et assurer un développement économique créateur de richesses pour l'Homme et la Planète. Conscientes de leurs missions en termes de formation, d'insertion professionnelle, de recherche, de valorisation, d'internationalisation et d'exemplarité, les universités françaises s'engagent à jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du développement durable.

Dans le cadre du contexte particulier de chaque établissement, les universités entendent amorcer un processus participatif visant, notamment, à :

- Encourager la prise en compte du développement durable dans leurs activités de recherche et de valorisation.
- Proposer à l'ensemble de leurs usagers (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants, personnels administratifs et techniques) des modules de sensibilisation au développement durable et favoriser la mise en œuvre des éco-gestes dans les attitudes de chacun.
- Inscrire au programme de chacune des formations un module de formation transversal adapté à la mise en œuvre du développement durable dans le domaine étudié et les métiers ciblés, proposer le cas échéant des stages ou projets pédagogiques aux étudiants en lien avec la mise en place de la politique de développement durable de l'établissement.
- Déployer une démarche d'amélioration continue avec notamment l'évaluation de la situation de référence, la mise en place d'un reporting en développement durable régulier et la création d'une commission de gestion de la politique de développement durable se réunissant régulièrement pour décider et mettre en œuvre un plan d'action progressif. Innover dans des structures participatives.
- Inscrire au cahier des charges des marchés passés par l'établissement des indicateurs de performance environnementale et sociétale pour favoriser les achats responsables.
- Mettre en place une politique de tri des déchets pour favoriser le recyclage des matériaux et limiter l'épuisement des ressources naturelles. Ceci peut débuter par la mise à disposition de récupérateur de piles, de toners, du papier pour aller jusqu'au traitement de l'ensemble des déchets quand la logistique et les filières de récupération et de traitement le permettent.
- Entreprendre une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique sur leurs campus en enseignant les éco-gestes et en responsabilisant les différents acteurs, en mettant en place les équipements et systèmes facilitant une optimisation de la gestion, en inscrivant l'établissement dans un programme de rénovation énergétique de son patrimoine. S'appuyer sur un bilan énergétique précis.
- Réaliser le plan de déplacement des usagers du campus et étudier l'offre de transport en commun et de transport doux pour développer les services de transport alternatifs disponibles pour répondre aux besoins tout en limitant l'impact sur l'environnement de cette activité induite par le fonctionnement de l'établissement.
- Profiter des opportunités offertes par les NTICs pour limiter l'impact environnemental et favoriser l'égalité des chances en matière d'accès à la connaissance (visioconférence, webex, campus virtuels, etc.). Promouvoir l'utilisation des logiciels libres.
- Communiquer en interne sur l'engagement de l'établissement, sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus pour fédérer les parties prenantes autour d'un projet d'établissement d'intérêt général.
- Soutenir les initiatives des acteurs de l'université : étudiants, personnels administratifs et techniques, enseignants-chercheurs.